



**Accord entre le Gouvernement du Grand-Duché de Luxembourg et le Gouvernement du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord concernant la protection réciproque d'informations classifiées, signé à Londres, le 8 septembre 2015 - Entrée en vigueur.**

Les conditions requises pour l'entrée en vigueur de l'accord désigné ci-dessus, approuvé par la loi du 31 août 2016 (Mémorial A n° 193 du 13 septembre 2016, pp. 3192 et ss.), ayant été remplies le 27 septembre 2016, ledit Acte est entré en vigueur à l'égard des deux États contractants le 1<sup>er</sup> novembre 2016, conformément à l'article 17.1 du présent accord.

